

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 Janvier 2021

L' an 2021 et le 14 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal d'Avaray, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de MEZILLE Jean-François Maire

Présents : M. MEZILLE Jean-François, Maire, M. SAUVAGE Didier, Mme BRIN Patricia, M. ALDEBERT Vincent, M. PRIOU Stéphane, M. FERNANDEZ Edgard, Mme LEGRAND Anne-Claire, M. MÉRIEUX Dominique, Mme BAUCHER Soline, M. BLANCHER Denis, Mme LESIEUR Priscilla, M. RONNAY Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTHOT Armelle à M. ALDEBERT Vincent, M. BACHET Patrice à M. MEZILLE Jean-François, Mme MARCHISET Hélène à Mme LEGRAND Anne-Claire

A été nommée secrétaire : M. BLANCHER Denis

Approbation du compte rendu du 03/12/2020

POUR	CONTRE	ABSECTIONS
15		

Déroulement à huis-clos de la séance du conseil municipal en date du 14 janvier 2021 - réf : 2021-01

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'article 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID-19 impose le respect de gestes barrières et le confinement des habitants,

Le maire rappelle que les séances du conseil municipal sont normalement publiques.

Le maire indique également que "sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos."

Le Maire propose que la séance du conseil municipal du 14 janvier 2021 se déroule à huis-clos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide que la séance du 14 janvier 2021 se déroulera à huis-clos.

POUR	CONTRE	ABSEPTIONS
15		

SAS BIOGAZMER - Station de méthanisation zone d'activité de MER - plan de valorisation des digestats par épandage sur le commune d'Avaray - réf : 2021-02

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R512-46-12 à R512-46-15;

Vu la demande d'enregistrement déposée le 20 mars 2020, complétée les 3 septembre et 6 octobre 2020 par la SAS BIOGAZMER en vue d'exploiter une unité de méthanisation à MER avec épandage des effluents de cette installation sur vingt-et-une commune de Loir-et-Cher et du Loiret;

Vu l'avis de l'inspection des installations classées de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du 15 octobre 2020;

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2020-11-23-002 du 23 novembre 2020 et l'avis de consultation publique qui lui était annexé ;

Considérant que l'activité de la SAS BIOGAZMER relève du régime de l'enregistrement sous la rubrique n°2781-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement;

Considérant que les caractéristiques et la localisation du projet ne nécessitent pas que cette demande soit instruite selon les règles de procédure fixées pour les autorisations environnementales;

Considérant qu'une consultation publique est organisée du lundi 14 décembre 2020 au lundi 11 janvier 2021 en mairie d'Avaray et que les pièces du dossier ont été mises à disposition du public en ce lieu pendant l'intégralité du délai susmentionné;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la demande d'enregistrement présentée par la SAS BIOGAZMER à la consultation du public et à l'avis du conseil municipal de la commune d'Avaray;

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de la SAS BIOGAZMER en vue d'exploiter une unité de méthanisation à MER avec épandage des effluents de cette installation ;

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSEPTIONS
15		

Colis des aînés 2021 : réf : 2021-03

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents et représentés que chaque année, le conseil municipal doit délibérer concernant le montant de repas des aînés,

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID-19 impose le respect de gestes barrières et le confinement des habitants,

Il a été décidé d'annuler le repas des aînés qui permettait de participer aux administrés inscrits sur la liste électorale et ayant 65 ans dans l'année,

Monsieur le Maire propose d'offrir un colis, à chaque administré inscrits sur la liste électorale et ayant 65 ans dans l'année,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité d'offrir un colis à chaque administré inscrits sur la liste électorale et ayant 65 ans pour l'année 2020.

POUR	CONTRE	ABSECTIONS
15		

Bail local 71 bis Grande Rue réf : 2021-04

Monsieur le Maire informe qu'un courrier est parvenu à la mairie concernant une demande de location du local sis 71 bis Grande rue,
Cette personne souhaite ouvrir un salon de coiffure, elle exerce actuellement cette activité dans la commune d'Ouzouer le Marché,
Son bail en cours prend fin au 31 mars 2021 et elle aimerait ouvrir le nouveau salon à la suite de cette fermeture.

Monsieur le Maire propose de louer ce local pour un montant de 250€ et 6.50€ de provisions d'ordures ménagères.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de louer le local sis 71 bis Grande Rue
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSECTIONS
15		

Travaux de réfection des enduits sur mur mitoyen côté église réf : 2021-06

Monsieur le Maire propose de réaliser la réfection du mur mitoyen côté église,
En effet, M. et Mme PILON vont réaliser ces travaux sur ce même mur.

Monsieur le Maire propose aux membres présents et représentés de procéder à la réfection du mur mitoyen.
La dépense s'élève à 1 226.60€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de faire procéder à la réfection du mur mitoyen de l'église pour un montant TTC de 1 226.60€.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSECTIONS
15		

Questions diverses :

Commission Communication du 17 décembre 2020 : Présentation du nouveau site web et mise en place fin janvier 2021.

Commission Environnement, Fleurissement et entretien général du 11 janvier 2021 : Fleurissement de l'été 2020, trouver l'espace à boiser (plantation à chaque naissance), Gazon de l'église prévu avant fin mars. Plan de fauchage à faire.

Affaires en cours :

La connexion du pylône Orange (en attente).

Machine à laver le linge en panne à l'école.

Le secrétaire
M. Denis BLANCHET

En mairie, le 15/01/2021
Le Maire
M. Jean-François MEZILLE